



Institut de Formation En ligne
aux Métiers de l'Enseignement

PRÉAMBULE

La présente convention est établie entre IFEME, établissement de formation privé en ligne, ci-après dénommé "l'Établissement",

Et

L'apprenant(e)

Nom :

Prénom :

, ci-après dénommé « l'Apprenant ».

Elle a pour objectifs de préciser le programme et d'explicitier le déroulé du parcours de formation ainsi que les règles de fonctionnement de la formation à distance.

En fin de convention, est ajouté le règlement de l'établissement; ce dernier a pour objectif d'établir les droits et obligations de chacune des parties.

Aucune des parties ne pourra invoquer la non connaissance de ces clauses et ni ne pourra se soustraire à leur exécution, à leur application ou ne sera en mesure d'en dénoncer l'une des clauses.

La signature de cette convention est une étape nécessaire à la préparation de l'entrée en formation de l'apprenant mais également à la constitution de son dossier et de l'ouverture de ses accès sur la plateforme d'enseignement en ligne pour l'année 2024/2025

Nous rappelons que les identifiants sont créés une seule fois pour un seul individu et lui offre l'accès à la plateforme sans aucune limite de temps.

IFEME se réserve le droit de modifier les conditions de la présente convention, à son entière discrétion, avec respect d'un préavis dans la mesure du possible.

Chaque apprenant en sera alors informé

OBJET, NATURE, DURÉE ET EFFECTIF

Objet du dispositif de formation :

Le parcours de Formation au Métier d'Enseignant a vocation de former l'apprenant au métier d'enseignant dans le cadre du suivi de 4 formations :

- Devenir Enseignant
- Quand les neurosciences rencontrent les sciences de l'éducation
- Dys-moi tout
- Enseigner et Réussir en ligne

Pour un total de 150h de cours en visioconférence, à suivre et valider à distance.

Suite à l'obtention du diplôme, chaque apprenant sera en mesure de **prendre en charge des classes de cycle 1, 2 ou 3.**

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

Le programme et ses modalités ont été présentés dans une brochure accessible via le lien suivant :

<https://drive.google.com/file/d/1IYSAmLwGOjDAFTVMfHFvuAp9P6KqdQ/view?usp=sharing>

Et dans le cadre d'appels téléphoniques avec des conseillers formation appartenant à l'équipe de l'établissement via WhatsApp (et toute autre plateforme permettant de réaliser ces appels dans les meilleures conditions) d'une durée approximative de 30 minutes.

Durée de formation :

Le parcours FME est dispensé sur une durée de 10 mois ou de 20 mois (au choix de l'apprenant).

Le choix de la durée de formation doit intervenir avant le début de la formation.

En cours de formation, il sera possible de passer d'une durée de 10 mois à 20 mois si cela convient mieux à l'apprenant, toutefois toute formation du parcours débuté devra être terminée.

Seules les formations non débutées pourront être reportées à l'année académique qui suit.

À noter que pour un parcours de formation sur 20 mois, les examens auront lieu à l'issue de la seconde année académique.

Dates et créneaux de formation

L'apprenant a le choix de suivre les enseignements du parcours de formation en semaine ou en week-end.

Les cours en semaine sont programmés en bloc de 2h tous les jours : du lundi au vendredi. Exception faite des périodes de vacances annuelles.

Les cours en week-end sont programmés en bloc de 3h le samedi et le dimanche de chaque semaine tout au long de l'année.

Des tranches horaires seront proposées dès l'inscription.

L'Apprenant pourra ainsi faire un choix en fonction des tranches horaires disponibles.

À noter que tous nos horaires se basent sur le fuseau horaire de France métropolitaine.

L'établissement se réserve le droit de répartir les apprenants selon ses propres critères internes.

L'établissement ne pourra adapter les emplois du temps en fonction des activités personnelles de l'Apprenant ou de sa famille.

Un changem

Effectif de la formation :

Chaque classe accueillera au maximum 17 apprenants.

À noter que les classes ne sont pas mixtes.

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Différents acteurs interviennent au sein de l'établissement, chacun avec des rôles définis et complémentaires.

Un organigramme précisant les compétences ainsi que les coordonnées des différents services sont communiqués à l'Apprenant avant la rentrée scolaire.

L'équipe formatrice de l'établissement est choisie avec soin pour ses compétences, diplômes et qualités pédagogiques. Il ne sera pas possible de choisir un(e) formateur(trice) en particulier.

Les Apprenants ainsi que les responsables légaux sont des membres à part entière de la communauté éducative.

Les relations sont fondées sur la confiance et le respect réciproques entre personnes engagés dans un objectif commun : La réussite de tous les apprenants.

CONFIDENTIALITÉ

L'établissement interdit l'échange de coordonnées entre l'Apprenant et ses enseignants que ce soit dans un but privé ou commercial.

L'Apprenant s'engage à ne pas diffuser le contenu des programmes fournis par l'établissement que ce soit pour l'utilisation personnelle d'une tierce personne ou à des fins commerciales (tous les documents d'accompagnement aux familles, d'organisation interne ainsi que tous les documents pédagogiques au format PDF vidéo ou papier).

L'Apprenant s'engage à ne pas communiquer ses identifiants d'accès à la plateforme de l'établissement ou à l'espace d'échanges qui sont strictement privés.

L'Apprenant ou son représentant légal s'engage à ne pas prêter, donner, vendre, utiliser au du cercle familial ou autre les ressources mises à sa disposition sans autorisation expresse de l'établissement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le parcours FME possède deux voies d'admission :

Première voie d'admission

Le parcours FME s'adresse aux personnes étant au moins dans l'une de ces situations :

- **enseignant.es de formation ou en poste** qui souhaitent :
 - continuer à se former,
 - développer et renforcer leurs connaissances et compétences
 - et faire de l'excellence éducative leur norme d'enseignement

- **détenteurs.trices d'un BAC+3**, et ce peu importe le domaine, qui
 - souhaitent se former aux métiers de l'enseignement
 - et/ou amorcer une reconversion professionnelle
 - construire une carrière florissante dans l'enseignement et évoluer vers des postes de responsables, directeurs franchise en gros

- **parents d'enfants instruits en famille** (en école à la maison) depuis au moins 3 ans qui
 - souhaitent se professionnaliser, gagner en pédagogie et offrir la meilleure instruction possible à leur enfant
 - ont la volonté de s'orienter vers une noble profession aussi riche qu'épanouissante
 - sont déterminés à s'offrir des perspectives de carrière intéressantes en France et à l'étranger

Seconde voie d'admission

Toute personne ne remplissant pas les critères de la première voie d'admission doit passer par un système de vérification de compatibilité entre son projet, son parcours et ses projets avec le parcours de formation proposé par IFEME (l'établissement formateur)

Pour ce faire, deux possibilités :

- prendre un RDV WhatsApp avec l'un de nos conseiller
- OU envoyer une candidature par email contact@ifeme.org composée d'un CV ou d'une lettre de motivation

À noter que toute personne intégrant le parcours FME a l'obligation de s'inscrire et de réaliser la formation de remise à niveau en français et mathématiques organisée et réalisée par les formateurs de l'établissement.

Il s'agit de 40h de cours en visioconférence qui s'ajouteront au programme initial de 150h et un accès à des ressources numériques mises en ligne sur la plateforme d'apprentissage utilisée par l'établissement et sur laquelle chaque apprenant bénéficie d'un espace personnel.

INSCRIPTIONS

Les périodes d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à des périodes définies et choisies par l'établissement.

L'établissement se réserve le droit d'organiser plusieurs sessions d'inscriptions et d'ajuster sa capacité d'accueil.

En cas d'inscription alors que les capacités d'accueil sont atteintes l'établissement préviendra l'apprenant dans les 72h ouvrés et procédera au remboursement de l'intégralité des frais engagés.

L'apprenant aura la possibilité aussi de conserver son inscription et restera donc prioritaire et inscrit pour la session la plus proche.

Formulaire d'inscription

Les inscriptions sont réalisées par les futurs apprenants via le lien suivant :

<https://ifeme.org/inscriptions-2024-2025/>

Validité d'inscription

L'inscription est réputée confirmée dès lors que le formulaire d'inscription en ligne est complété, validé et que l'apprenant donne son accord pour apposer sa signature électronique.

Le versement des frais de formation est une condition sinéquanone pour être intégré dans une classe et participer aux actions de formation.

Confirmation d'inscription

En suite à son inscription, l'apprenant reçoit un e-mail de confirmation.

Demande de facture

L'apprenant peut faire une demande de réception d'une facture au service comptabilité de l'établissement.

Accès à la plate-forme de formation

Les accès à la plate-forme de formation sont transmis au cours de l'état qui précède la rentrée académique, courant du mois d'août au plus tard.

Par exemple : pour toute rentrée en septembre 2024, l'apprenant reçoit ses identifiants en août 2024.

Délai de rétractation

Le délai de rétractation est de 14 jours à compter de la date d'inscription. Cette information figure dans la brochure officielle du parcours FME.

Toute demande de rétractation doit être transmise à l'adresse email suivant : contact@ifeme.org

Après confirmation de l'inscription, la somme versée au titre des frais d'inscription ou de préinscription reste acquise par l'établissement dans tous les cas et ne sera donc pas remboursable.

Désistement dans les 14 jours suivants l'inscription :

Jusqu'à 14 jours après la signature, vous pouvez exercer, votre droit de rétractation, gratuitement et sans justifications.

Aucun accès à la plateforme ne sera envoyé avant la fin du délai de rétractation légal.

Au-delà du délai de 14 jours

Aucun désistement ne sera possible et l'intégralité des frais de formation annuels seront conservés ou à régler selon le mode de paiement initialement choisi (mensuel ou comptant).

Engagement contractuel

Dès lors que l'inscription est confirmée et que le délai de rétractation est écoulé, l'engagement contractuel est définitif.

En aucun cas, l'Apprenant ne pourra se prévaloir de la méconnaissance de ces dispositions pour dénoncer le contrat.

Le service des inscriptions s'est tenu/ se tient à la disposition de l'Apprenant pour expliquer l'ensemble des dispositions de la présente convention et pour répondre à toutes ses questions avant la fin du délai de rétractation et donc engagement définitif.

MODES D'ÉVALUATION

Le contrôle continu

Un contrôle continu est organisé tout au long de la réalisation du parcours et représente 25% de la note finale.

Les examens finaux

Deux examens de fin de formation sont à prévoir :

- un oral et plus particulièrement une mise en situation d'enseignement
- un écrit composé d'un QCM chronométré et d'une production d'écrit

Ces examens se déroulent à distance, en visioconférence.

Le jury

Un jury correcteur est nommé et sera chargé d'évaluer les apprenants.

Le jury sera déterminé que la règle de non mixité soit respectée.

Obtention du diplôme

L'apprenant doit impérativement obtenir la note de 80/100 pour obtenir le diplôme délivré par l'établissement.

En cas d'échec

En cas d'échec à l'obtention de la note minimale de 80/100, l'apprenant a la possibilité de repasser jusqu'à deux fois supplémentaires les examens de fin de formation dans le cadre de rattrapages.

Ces séances de rattrapage ont un coût de 75€ dont devra s'acquitter l'apprenant souhaitant en bénéficier.

75€ étant les frais pour un rattrapage composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

LISTE DU MATÉRIEL À PRÉVOIR

Un appareil numérique de type ordinateur et/ou tablette sont préconisés pour suivre la formation dans les meilleures conditions matérielles possibles, ainsi qu'une bonne connexion à internet.

Concernant le matériel de prise de notes, l'apprenant est libre de s'organiser comme cela lui convient.

Aucun achat de matériel ne sera requis durant la période de formation par l'équipe formatrice de l'établissement.

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Responsabilité de participation

L'apprenant est responsable de sa participation aux cours en visioconférence dispensés par l'établissement formateur.

Ponctualité

Pour le bon déroulé du parcours de formation, l'apprenant se doit de faire preuve d'assiduité.

L'obligation d'assiduité consiste, pour l'apprenant, à participer aux dispositifs de formation et d'accompagnement auxquels il est inscrit, à respecter les horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement, à se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances.

Il ne peut en aucun cas refuser d'étudier certaines parties du programme de la formation, ni se dispenser d'assister à certains cours, sauf cas de force majeure ou autorisation exceptionnelle accordée par l'établissement.

En cas d'absences

Il est demandé de justifier toute absence à l'une des séances en amont lorsque l'absence est prévue et dans les 48H pour une absence survenue de façon inattendue.

Rattrapages des cours manqués

Le replay des séances en visioconférence sont ajoutés aux espaces de formation des apprenants afin qu'ils soient en mesure de rattraper tout retard ou toute absence de façon autonome et efficiente.

SUIVI DE LA PARTICIPATION

Le suivi concernant l'assiduité et de la participation de l'apprenant est réalisé par l'équipe formatrice.

Le service Administratif se réserve le droit de contacter tout apprenant en cas d'absences répétées et injustifiées.

Un apprenant peut être autorisé à suivre l'enseignement via les replays sur accord de l'administration et sous réserve de s'engager à les suivre assidûment et à rendre le travail demandé. Nous conseillons les apprenants d'assister aux cours en direct au maximum pour bénéficier de l'appui et de l'expertise des responsables de formation.

LE PROGRAMME DE FORMATION

Le parcours de Formation au Métier d'Enseignant est un **parcours composé de 4 formations réparties en 150h de cours en visio-conférence.**

1- Formation au métier d'enseignant(e)

Composée de 5 modules

Module 1 : Enseignements des psychologies de l'apprentissage et des courants pédagogiques

Séquence introductive : L'éducation des enfants en Islam

Séquence 1 : Les psychologies de l'apprentissage

Séquence 2 : Les courants pédagogiques

Séquence 3 : Les pédagogies d'aujourd'hui

Séquence 4 : Réinvestissement des connaissances et évaluation sommative

Module 2 : Devenir professeur : Se préparer à la conduite de classe

Séquence 1 : Préparer sa classe

Séquence 2 : Conduire sa classe

Séquence 3 : Les piliers de la pédagogie selon Dominique Bucheton

Séquence 4 : Avoir une posture professionnelle

Séquence 5 : Organiser le travail en classe

Séquence 6 : Faire entrer les élèves dans les apprentissages

Séquence 7 : Faire le lien entre l'école et la famille

Séquence 8 : Réinvestissement des connaissances et évaluation sommative

Module 3 : Enseigner au cycle 1

Séquence 1 : Pratiques pédagogiques

Séquence 2 : La didactique en maternelle

Séquence 3 : Apport des pédagogies nouvelles et place du jeu et de la manipulation

Séquence 4: Agir pour réussir : manipulation, ateliers guidés, projets de classe et thèmes d'apprentissage

Séquence 5 : Les programmes

Séquence 6 : Comment s'organiser en maternelle ?

Séquence 7 : Réinvestissement des connaissances et évaluation sommative

Module 4 : Enseigner au cycle 2

Séquence 1 : Enseigner le dire, lire, écrire et les outils de la langue française au cycle 2

Séquence 2 : Enseigner les mathématiques au cycle 2

Séquence 3 : Questionner le monde au cycle 2

Séquence 4 : Réinvestissement des connaissances et évaluation sommative

Module 5 : Enseigner au cycle 3

Séquence 1 : Enseigner le dire, lire, écrire et les outils de la langue française au cycle 3

Séquence 2 : Enseigner les mathématiques au cycle 3

Séquence 3 : Enseigner l'histoire, la géographie, l'EMC au cycle 3

Séquence 4 : Enseigner les sciences au cycle 3

Séquence 5 : Réinvestissement des connaissances et évaluation sommative

2- Quand les neurosciences rencontrent les sciences de l'éducation

Composée de 7 modules

Module 1 : Qu'est-ce qu'apprendre ?

Module 2 : Mémoire et mémorisation

Module 3 : La compréhension

Module 4 : Les 4 piliers de l'apprentissage

Module 5 : La cognition et la métacognition

Module 6 : Cerveau et apprentissage de la lecture

Module 7 : Réinvestissement des connaissances et évaluation sommative

3- Formation Dys-moi tout

Composée de 7 modules

Module 1 : Généralités sur les troubles de l'apprentissage

Module 2 : La dyslexie/dysorthographe

Module 3 : La dyscalculie

Module 4 : La dyspraxie et la dysgraphie

Module 5 : La dysphasie

Module 6 : Le TDA et le HPI

Module 7 : Réinvestissement des connaissances et évaluation sommative

4- Enseigner et réussir en ligne

Composée de 6 modules

Module 1 : Qu'est-ce qu'un cours en visioconférence

Module 2 : Les qualités du professeur en ligne

Module 3 : La pédagogie Pazapa

Module 4 : Les outils de l'enseignement numérique

Module 5 : Le suivi et l'évaluation des élèves

Module 6 : Réinvestissement des connaissances et évaluation sommative

LE PRIX DE LA FORMATION

Le prix

Le prix du parcours de Formation au Métier d'Enseignant(e) en ligne a été fixé à 1970€.

Ce tarif comprend les 4 formations constituant le parcours :

- Devenir Enseignant
- Quand les neurosciences rencontrent les sciences de l'éducation
- Dys-moi tout
- Enseigner et Réussir en ligne

Les frais de dossier

39€ de frais de dossier sont à prévoir en supplément. Ces derniers sont à payer le jour de l'inscription.

Dispositifs exceptionnels

Toute personne ayant réalisée son inscription avant le mardi 07 mai 2024 à 23h59 bénéficie également de :

- la formation Devenir Enseignant(e) de langues étrangères, FLE/FLS (prix : 2500€) comprenant 200H de cours en visioconférence
- la remise à niveau en français et mathématiques (prix : 1200€) comprenant 40h de cours en visioconférence

La remise à niveau en français prépare également à la certification en français Le Robert.

Le suivi de la remise à niveau ne sera pas imposé si l'évaluation diagnostic confirme que l'apprenant n'en a pas besoin.

Modalités de paiement

IFEME a mis en place deux modalités de paiement :

- au comptant et offrant droit à une remise de -400€ sur les frais de formation
- en 7 mensualités à hauteur de 281,40€

À noter que pour un souci d'équité, le montant de la formule comptant a été ajusté à 1569,80€. L'établissement IFEME n'applique, en effet, pas de frais.

Le paiement comptant doit intervenir le jour de l'inscription.

La première mensualité du paiement en 7x doit intervenir le jour de l'inscription. Les 6 autres mensualités sont prélevées les mois suivants sans interruption.

L'établissement se réserve le droit d'adapter l'échéancier mensuel et de déployer des dispositifs spécifiques en cas de besoin.

Tout impayé suspendrait l'accès à l'espace de formation et aux cours en visioconférence, jusqu'à paiement total de la dette.

Un non paiement des sommes dues dans le délai de 10 ou 20 mois selon les modalités choisies lors de l'inscription empêchera l'accès à la plateforme mais n'annulera pas l'engagement annuel.

L'apprenant pourra accéder aux replays et ressources une fois les sommes payées s'ils s'acquittent de ce devoir après le délai de formation. Cependant il n'accèdera pas au suivi de nos formatrices/formateurs, aux évaluations et corrections personnalisées et ne pourra valider le diplôme final sans payer l'examen de rattrapage d'un montant de 75€.

Modes de paiement

Seul le mode de paiement par CB est disponible sur le site internet de notre institut. Toutefois, sur demande, l'apprenant peut opter pour un paiement comptant par virement bancaire. Ceci reste réservé aux cas exceptionnels et soumis à l'approbation de l'établissement.

La demande doit être envoyée à l'adresse email suivante : contact@ifeme.org
Pour les paiements en plusieurs fois, l'Apprenant autorise IFEME à prélever sa carte bancaire et toute carte bancaire enregistrées lors d'un paiement à chaque date d'échéance.

Le mode de paiement est choisi à l'année et ne pourra faire l'objet d'une modification en cours d'année.

IFEME ne pourra être tenu responsable des frais bancaires imputés par les banques de ses clients pour des paiements à l'étranger.

IFEME se réserve le droit de prélever une carte enregistrée pour récupérer un dû sans préavis à partir de la date d'échéance.

STATUT DE LA FORMATION

La formation ne bénéficie pas d'une reconnaissance de l'État français.

S'il advient que la formation soit enregistrée et reconnue par un ou plusieurs tiers pays, IFEME s'engage à en informer tous les apprenants et diplômés de son dispositif de formation ET à leur délivrer toute information leur permettant de faire reconnaître leur diplôme et de jouir de ladite reconnaissance.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Matériel et Équipement

Codes d'accès aux espaces en ligne et supports numériques

L'Apprenant dispose avant la rentrée des codes d'accès à une plateforme d'enseignement en ligne.

Depuis cette plateforme il accède l'ensemble des ressources numériques nécessaires.

L'apprenant a la possibilité d'imprimer en couleur et relier les supports numériques au format pdf mis à sa disposition.

La plateforme permet d'accéder à un espace d'échanges sera aussi transmis avant la rentrée afin de permettre la réception et l'envoi des devoirs, la communication avec l'équipe pédagogique, le suivi de l'élève...

IFEME se réserve le droit d'utiliser n'importe quelle plateforme qui garantisse la sécurité des données des apprenants. En cas de changement de plateforme les apprenants seront informés et accompagnés pour l'utilisation.

RDV technique

Lors de l'envoi des identifiants et codes d'accès, le service Admin de l'IFEME proposera à chaque apprenant de participer à un RDV technique qui a pour objectif de présenter la plateforme d'apprentissage/de formation et ses différentes fonctionnalités.

Équipement

L'enseignement en ligne nécessite un équipement spécifique. Pour avoir accès aux cours dans de bonnes conditions, l'Apprenant s'engage à disposer du matériel suivant pour toute la durée de la scolarité :

- Connexion internet fiable, stable et de qualité permettant l'accès à notre plateforme de classe virtuelle. Nous recommandons l'ADSL ou la fibre optique.

Privilégier une connexion directe au réseau via câble Ethernet plutôt qu'une connexion Wifi qui permettra d'éviter les éventuelles coupures intempestives.

Un dysfonctionnement de la connexion des Apprenants ne pourra permettre une annulation du contrat.

- Navigateur compatible

Il appartient à l'Apprenant ou son représentant légal de s'assurer des prérequis techniques nécessaires au bon fonctionnement du service (pas de proxy bloquant, navigateurs web compatibles type Safari, Firefox, Google Chrome etc., plugins complémentaires type Java etc..).

- Ordinateur sous Windows ou IOS suffisamment puissant pour permettre l'utilisation d'une plateforme de visioconférence.

L'usage d'un téléphone ou tablette ne permet pas d'accéder à toutes les fonctionnalités des classes virtuelles (la caméra, le Chat, l'accès au tableau etc.)

- OPTIONNEL : Imprimante couleur pour l'impression des livrets, documents des devoirs... (exemple : Imprimante à réservoir d'encre)
- Scanner ou application scanner sur smartphone (pour la fusion et la conversion en pdf des documents à transmettre aux enseignants)
- Casque avec microphone
- Webcam

Interruption du cours pour raison technique

En cas de défaillance technique liée à la plateforme utilisée par l'établissement ou à l'équipement de l'enseignant pendant le cours pour une durée supérieure à 15 minutes consécutives, le cours sera annulé et un cours de rattrapage (en classe virtuelle ou enregistré) sera proposé à l'Apprenant.

L'établissement pourra aussi être amené à utiliser une plateforme de secours dans le cas où la plateforme d'utilisation quotidienne rencontre des défaillances techniques avérées.

En cas de défaillance technique de l'Apprenant liée à Internet (ou autre) et pour lequel l'établissement ne saurait être tenu pour responsable, aucun rattrapage ne pourra être envisagé ; il ne sera pas possible de demander l'utilisation de la plateforme de secours...

Les replays seront accessibles à l'apprenant.

Intégration aux groupes WhatsApp

Un groupe WhatsApp sera créé par classe : seuls les apprenants d'une même classe, leur formateur/formatrice référent(e) et des membres de l'équipe Admin pourront y être intégrés.

Devoirs et travaux pratiques

Tout au long des 10 (ou 20 mois) de formation, des devoirs sont donnés aux apprenants par l'équipe formatrice.

Des travaux pratiques de groupe et individuels sont prévus au programme. Les dates de rendu de ces travaux sont définies en amont par les formateurs référents.

Afin de proposer un rythme plus confortable, l'établissement s'efforcera à adapter ces dates en fonction des temps de vacances annuelles et de la charge et/ou difficulté des notions vues.

Pour tout travaux individuels, le rendu doit intervenir avant la date de fin de formation prévue au calendrier annuel afin de bénéficier des corrections et des retours de la part des formateurs.

En cas de retard du formateur/de la formatrice

Dans ce cas de figure, il est nécessaire d'attendre 15 minutes en classe virtuelle.

Si le formateur/la formatrice ne se présente pas au bout des 15 minutes, l'Apprenant doit prévenir l'administration via le numéro unique de l'établissement et quitter la salle de classe virtuelle.

Absence d'un(e) formateur/formatrice

En cas d'absence d'un formateur/d'une formatrice, l'administration s'efforcera d'en assurer le remplacement dans les plus brefs délais.

En cas d'impossibilité immédiate de remplacer le formateur/la formatrice, l'établissement se réserve le droit de mettre en place un dispositif de répartition des apprenants dans des classes de mêmes créneaux ou de proposer aux apprenants d'intégrer d'autres créneaux selon les possibilités.

Elle mettra également à disposition le replay d'un autre groupe de formation.

Modalités de résiliation

Résiliation en cours de formation

Résiliation par l'établissement

L'établissement se réserve le droit de refuser une inscription dans un délai de 72h et sans justification.

Sauf sanction disciplinaire, le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année de formation.

En cas d'absence d'alternative au comportement inadapté d'un apprenant, la Direction se réserve le droit d'avertir et/ou d'exclure ce dernier de l'établissement de manière temporaire ou définitive.

En cas d'exclusion définitive, la formation sera due dans son intégralité.

Absences prolongées ou abandon de la formation

En cas d'absences prolongées ou d'abandon de la formation en cours sans motif impérieux, irrésistible et imprévisible reconnu par l'établissement, l'Apprenant ou son représentant légal reste redevable, dans tous les cas, envers l'établissement des frais de formation dans leur intégralité.

Remboursement partiel des frais de formation

a - Absence d'un formateur de plus de 15 jours

En cas d'absence d'un(e) formateur/formatrice, les élèves pourront être répartis dans d'autres classes de mêmes créneaux jusqu'au remplacement ou de créneaux différents selon les possibilités.

Un cours de rattrapage (en classe virtuelle ou enregistré) peut aussi être proposé à l'Apprenant.

b - Cas de force majeure

Un remboursement ou une remise partielle des frais de formation pourront être accordés en cas de motif impérieux, irrésistible et imprévisible provoquant le départ de l'apprenant en cours d'année :

Décès, départ en cas de maladie grave et incurable , inconnue avant inscription justifiée par un certificat médical attestant de l'incapacité totale de l'apprenant à suivre ses cours malgré des aménagements ou un délai, tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

L'Apprenant formule à l'administration une demande de remise partielle sur les frais de formation par mail en joignant les justificatifs nécessaires à l'adresse contact@ifeme.org

L'établissement est seul juge au vu des documents fournis par l'apprenant. En cas de refus l'apprenant devra se soumettre à ses obligations de paiement.

ATTITUDES ET COMPORTEMENT

RÈGLES DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ensemble des membres de la communauté éducative s'engage à respecter l'intégralité des règles de l'établissement :

Faire preuve de respect en toutes circonstances

L'ensemble de l'équipe éducative s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'apprenant ou qui serait susceptible de blesser sa sensibilité.

De la même manière les apprenants, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant ou toute autre membre de l'équipe éducative.

Un comportement verbal et gestuel respectueux entre apprenants est exigé au sein de l'établissement en toutes circonstances.

Adopter un langage correct et courtois

Le langage familier est prohibé au sein de l'établissement.

Justifier les retards, absences ou départ avant la fin du cours

Les apprenants arrivent à l'heure et sont présents à tous les cours et pendant toute la durée du cours. L'Apprenant informe et justifie auprès de l'établissement en cas de retard, absence ou nécessité de départ pendant le cours.

Être actif en cours

L'apprenant est actif pendant le cours. Il répond aux questions de l'enseignant, effectue les tâches demandées en classe entière ou sous-groupe ...

Réaliser les devoirs et travaux pratiques

L'apprenant s'efforce d'effectuer les devoirs demandés par l'enseignant dans la mesure de ses capacités. Les dates de rendu doivent être respectées.

Respecter l'espace de classe virtuelle

En dehors de l'apprenant, il est interdit à toute personne d'intervenir pendant le cours en visioconférence, de suivre le cours ou d'apparaître derrière la caméra.

L'apprenant veille à ce l'équipement dont il dispose ne perturbe pas le bon fonctionnement du cours (microphone qui grésille, déconnexions intempestives...).

Tenue vestimentaire

L'apprenant se présente en classe dans une tenue correcte, sobre et propre excluant toute excentricité. Les vêtements doivent obligatoirement couvrir l'ensemble du corps à l'exception de la tête, les mains et les avant-bras.

Il est interdit de porter des vêtements, transparents, déchirés, casquettes et chapeaux, tenues à connotation spécifique (gothique, militaire, ...), parures extravagantes (grosses boucles d'oreilles, piercing, maquillage, vernis à ongles ...) à l'exception du bonnet ou du henné.

Modification de l'image ou du nom de profil

L'Apprenant n'est pas autorisé à modifier le prénom et le nom du profil après communication des accès aux espaces d'échanges et à la plateforme de cours.

Avoir un comportement adapté

L'apprenant fait preuve de politesse et évite tout comportement inadapté en classe (manger, mâcher un chewing-gum, tonalité trop forte, chanter, danser, jouer avec sa caméra, se mettre du vernis, se coiffer ...).

Suivre le cours

L'apprenant échange uniquement au sujet du cours, que ce soit lors de la prise de parole ou dans le chat.

Sont interdits :

- Les bavardages et particulièrement au sujet de jeux vidéo, réseaux sociaux.. (sont inclus liens YouTube, liens de sujets qui n'ont pas de rapport avec le cours , identifiants, pseudos...)

- Les propos à caractère religieux ou politique qui ne concernent pas le cours
- Les messages privés (chat privé, notes)
- Toutes les activités n'ayant aucun lien avec le cours (usage du téléphone, des réseaux sociaux, ou des applications, consultation de sites internet, ...)

Respecter le droit à l'image

Les apprenants ont l'interdiction de filmer ou de prendre en photos les autres apprenants ou l'enseignant.

Seules les captures d'écran en lien avec le cours sont autorisées avec autorisation de l'enseignant (sans capture d'image des personnes).

Faire preuve d'honnêteté

L'utilisation de supports pendant les évaluations sans autorisation du formateur/de la formatrice est considérée comme de la tricherie. La caméra sera obligatoire lors des sessions d'évaluation des compétences.

Respecter l'intégrité physique et morale de chacun

Chaque membre de la communauté éducative a droit au respect de sa personne, de son intégrité physique et morale :

L'établissement est particulièrement vigilant à toute forme d'atteinte à ce droit fondamental :

- Propos ayant un caractère licencieux, injurieux, diffamatoire, calomnieux, mensonger, susceptible d'entretenir des préjugés ethniques ou portant atteinte d'une quelconque façon à un membre ou apprenant de la communauté.
- Désobéissance, propos provocants ou déplacés, irrespect sous toute forme
- Perturbations volontaires du cours (clics intempestifs, connexions et déconnexions intempestives, utilisation du tableau non autorisée, effaçage des travaux des apprenants sur le tableau...)
- Danger ou mise en danger de la santé, la sécurité ou la moralité d'un apprenant (harcèlement, atteinte à la pudeur, incitation à la haine...)

SURVEILLANCE DES CLASSES

L'établissement assure la sécurité des personnes et la surveillance de l'espace virtuel d'enseignement.

Des rondes de surveillance visibles et invisibles sont mises en place.

Tout manquement aux règles de l'établissement sera relevé systématiquement par l'enseignant ou tout autre membre compétent de l'équipe via l'application IFEME destinée au suivi des apprenants.

Les enseignants et les surveillants coopèrent avec les apprenants dans un objectif de réussite.

En cas d'incident lié à un dysfonctionnement technique (déconnexion, panne, ...) l'Apprenant informe l'établissement afin que l'incident ne soit pas notifié.

L'établissement ne peut être tenu responsable du non-respect des règles ou du comportement de certains utilisateurs mais veille à assurer une surveillance des salles de classe et à prendre les mesures adaptées à chaque situation.

INCIDENTS PARTICULIERS

a - Conflit individuel avec un autre apprenant

En cas de conflits entre apprenants, la responsabilité de l'établissement n'est pas engagée. Il est primordial, en tout temps, de faire preuve de respect, de bienveillance et d'empathie envers les membres de la communauté éducative composée des apprenants, des formateurs/trices et de tout membre de l'établissement.

b - Incidents en lien avec un(e) formateur(trice) ou un autre membre de l'équipe éducative

En cas de difficulté, l'Apprenant s'adresse directement au formateur/à la formatrice ou au membre de l'équipe éducative afin de résoudre le différend.

Dans le cas où les difficultés persistent, l'Apprenant informe l'administration en suivant la procédure indiquée en début de formation. L'administration s'efforcera de remédier au problème dans les plus brefs délais.

c - Incidents externes à l'établissement

Les communications entre apprenants en dehors des heures de classe (via WhatsApp, Skype ou tous réseaux sociaux par exemple) ne sont pas sous la responsabilité de l'établissement.

L'établissement ne peut être tenu responsable dans toute affaire dont les faits se seraient déroulés dans des lieux externes aux salles de classes virtuelles de l'établissement.

Aucun responsable ne pourra intervenir en cas de litiges et ceci ne relève pas du domaine de compétence de l'établissement.

L'établissement se réserve cependant le droit d'intervenir lorsque des faits, risquant de faire du tort à l'apprenant ou à l'établissement lui sont signalés.

Lu et approuvé
Signature